



RELATIONS ENTRE LES ATHLÈTES, LES CLUBS, LES FÉDÉRATIONS ET LES CNO

GUY DRUT

Modérateur • Comité International Olympique



TEXTE ORIGINAL EN FRANÇAIS

PROPOS INTRODUCTIFS

Un long chemin a été parcouru depuis le dernier Congrès de Paris en 1994. Deux évolutions sont essentielles :

- La suppression de la frontière entre les athlètes professionnels et les athlètes amateurs. Aujourd'hui, tous les athlètes peuvent participer aux Jeux Olympiques.
- L'évolution des structures au sein du Comité International Olympique (CIO). La réforme CIO 2000 est centrale. La nouvelle composition du CIO reflète davantage chacune des composantes de la famille olympique.

Pour ce qui est des relations entre athlètes, clubs, fédérations et Comités Nationaux Olympiques (CNO), quelques idées me viennent à l'esprit :

- L'athlète doit être pris dans toutes ses dimensions.
- À travers mes responsabilités, j'ai souvent appréhendé les relations entre les athlètes, les clubs, les fédérations et les CNO. Ces relations sont riches et complémentaires.
- L'interprétation de ces relations diffère sensiblement selon le positionnement des acteurs : athlètes, clubs, fédérations et CNO. Cette divergence d'interprétation se double d'une divergence d'interprétation entre initiés et grand public. C'est bien cette double divergence qui doit retenir notre attention.

Comme cela ressort des différentes contributions, le public considère ces relations comme difficilement compréhensible.

Bien qu'il y ait une cohérence de l'ensemble, le système sportif étant bien organisé, certaines parties prenantes spécialisées peuvent également être amenées à évoquer un manque de clarté.

- L'athlète est soutenu par une structure composée de plusieurs entités telles que les clubs, les fédérations nationales et internationales ainsi que les CNO. Chacune des composantes de cet ensemble a

des rôles clés et des responsabilités vis-à-vis des athlètes et vice-versa. Le Mouvement olympique se doit d'évaluer si les structures sportives existantes sont toujours satisfaisantes pour les différentes composantes ou si des ajustements doivent être apportés afin que les intérêts des athlètes tout comme ceux des différentes entités soient préservés au mieux.

- En dehors des entités qui le composent, le Mouvement olympique entretient des relations avec différentes organisations sportives ou non sportives. Le Mouvement olympique travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, les médias et différents partenaires commerciaux et non commerciaux.
- Les relations actuelles sont-elles satisfaisantes ? Des axes d'amélioration peuvent-ils être envisagés ?

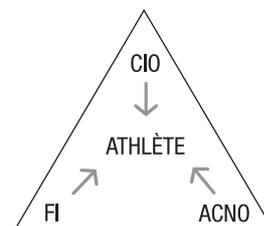
Pour ce Congrès, les nombreuses contributions de la famille olympique ainsi que les contributions extérieures sont de grande qualité. Ces contributions laissent apparaître une impression de complexité des systèmes de qualification, qui donnent un sentiment d'opacité et d'inégalité d'un sport à l'autre et d'un CNO à l'autre.

Aussi, mon intervention s'articulera autour de deux grandes idées :

- Présenter les relations entre les athlètes, les clubs, les fédérations et les CNO en insistant sur ce sentiment de complexité apparente souvent ressentie surtout par le public, et parfois par les parties prenantes.
- Justifier en quoi ce sentiment est lié à la multiplicité des acteurs. La pratique n'est pas complexe. Les acteurs qui appartiennent au système savent où ils se trouvent. Certaines pistes d'amélioration, issues des contributions, me semblent pertinentes.

1. LES RELATIONS ENTRE LES ATHLÈTES, LES CLUBS, LES FÉDÉRATIONS ET LES CNO SONT SOUVENT PERÇUES COMME COMPLEXES, EN PARTICULIER PAR LE PUBLIC.

Je souhaite tout d'abord introduire ma vision de ces relations représentées dans le triangle ci-après. Ce schéma illustre parfaitement que chacune des composantes de la famille olympique, dans le respect de ses attributions respectives, est au service de l'athlète.



Les thèmes dont nous aurons à débattre sont clairement identifiés :

- **L'athlète, dans toutes ses dimensions**
Quels rôles et responsabilités ont les athlètes vis-à-vis des clubs, des fédérations nationales et internationales, des CNO, mais également vis-à-vis des événements sportifs auxquels ils participent ?
- **Les rôles et responsabilités des différentes structures**
Dans quels domaines les clubs, les fédérations et les CNO ont-ils une responsabilité vis-à-vis des athlètes ? Ces domaines de responsabilités devraient-ils être mieux identifiés et plus clairement définis ? Les athlètes sont-ils suffisamment représentés et écoutés ?



au sein des structures dirigeantes des clubs, des fédérations et des CNO ?

Quel accueil pour les personnes pratiquant des activités physiques sans objectif de compétition (sport pour tous) ?

- **La communication entre les athlètes**

La communication entre les athlètes doit-elle être renforcée ? Si oui ou non, pourquoi ?

- **Les difficultés et les dangers**

Les problèmes rencontrés pour la reconversion, face au dopage, à la violence et autres déviances. Pour contrer ces dangers, nous devons apprendre au jeune athlète le sens des responsabilités et le sens civique.

2. LA PRATIQUE DE CES RELATIONS EST EN RÉALITÉ MOINS COMPLEXE ET TOUTES LES CONTRIBUTIONS PERMETTENT D'AVANCER QUELQUES PISTES D'AMÉLIORATION.

La réalité est sans doute moins complexe que le sentiment retranscrit à travers certaines contributions.

- Je retire de mon expérience que même si les acteurs sont nombreux, leur rôle est aujourd'hui clair et délimité.
- L'architecture actuelle est source de progrès. C'est la somme des engagements et des compétences de chacun avec des budgets respectifs, alimentés, si nécessaire, par la Solidarité Olympique.

Ayant parcouru les différentes contributions, voici les points essentiels que j'en retire :

- Dans un souci d'équité, d'égalité et de solidarité, les athlètes devraient tous pouvoir intégrer une structure afin de bénéficier d'un minimum d'encadrement.
- La création d'un fonds pour les athlètes est préconisée.
- Il est nécessaire de clarifier les rôles et les responsabilités des clubs, des fédérations et des CNO vis-à-vis des athlètes. En outre, il devrait y avoir une plus grande synergie entre les différentes entités concernant le soutien aux athlètes.
- Il existe parfois un manque de cohérence au niveau des qualifications par pays et par sport.
- Les athlètes devraient être mieux informés en ce qui concerne leurs droits et leurs devoirs. Ils devraient pouvoir bénéficier d'une meilleure protection juridique.
- D'un pays à l'autre, il existe une trop grande disparité dans les politiques gouvernementales en ce qui concerne l'aide aux athlètes.
- Il existe un trop grand écart entre les CNO des pays « riches » et ceux des pays en développement. Cette disparité a logiquement un impact sur les relations avec l'athlète d'un CNO à l'autre.
- Il existe encore de trop grandes inégalités entre les athlètes (inégalités économiques et financières, inégalité entre les sexes, manque de clarté concernant le statut des athlètes handicapés).

PROPOS CONCLUSIFS

Je veux revenir en conclusion sur mon interprétation du rôle de modérateur.

- Après mon intervention, je passerai la parole aux représentants du CIO, des Fédérations Internationales (FI), des CNO et des autres parties prenantes. Ils disposeront de 5 minutes chacun.

- Ensuite, place aux débats pendant 60 minutes et à l'ensemble des conférenciers présents dans la salle. D'une manière générale, je compte m'assurer de la bonne tenue des débats ainsi que de la gestion des temps de parole. Je veillerai à ce que chaque congressiste qui souhaite s'exprimer puisse le faire. Je m'assurerai par ailleurs que les différentes interventions seront équitablement réparties entre les différents représentants de la famille olympique.
- Toute intervention ultérieure d'un intervenant ne dépassera pas 2 minutes, afin qu'un maximum de congressistes puisse intervenir.
- Je comprends enfin que le modérateur, avec l'aide du rapporteur, présente au comité de rédaction du Congrès les principaux points discutés pendant la séance-débats afin que ces derniers soient inclus dans le projet de recommandations.